

# **PROCES VERBAL**

## **DU**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 mars 2022, s'est réuni le jeudi 17 mars 2022 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Alain MARATRAT, Maire.

**PRESENTS :** M. Alain MARATRAT, M. Bertrand CREMET, Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Pascale GUILBERT, M. Philippe DUPUIS, Mme Sylvie HERMAY, M. Marcel BRETAGNE, Mme Monique CONFRERE, Mme Elodie LAVERDURE, M. Daniel LESSARD (départ à 20h15), M. Nicolas DUFEUILLE, Mme Amandine MATHELET.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Alain TETE donne pouvoir à Madame Marie-Laure CORROYER, Madame Françoise DEMONCHY donne pouvoir à Madame Marie-Laure CORROYER, Monsieur Hubert BOULEY donne pouvoir à Monsieur Philippe DUPUIS, Madame Ghislaine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Daniel LESSARD (jusqu'à la délibération 24) puis à Madame Amandine MATHELET, Monsieur Stéphane SKLADANOWSKI donne pouvoir à Monsieur Alain MARATRAT, Madame Isabelle VAUCLIN, Monsieur Alexandre PLEY

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Marcel BRETAGNE ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire informe que Dieppe-Maritime a réservé la salle des fêtes de la commune afin d'accueillir l'école de musique Francis POULENC pour un concert le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été destinataire d'un courrier de l'APEI qui prévoit une manifestation dans le cadre de la campagne UrgenceHandicap.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Président de la Région sera en déplacement le 18 mars dans le cadre de la présentation d'un véhicule chez Technomap.

Madame la Secrétaire générale informe de la réception d'une information concernant le remboursement des capteurs de CO2 dans les écoles (8€ par enfant, soit  $123 * 8€ = 984€$ ). La subvention couvre la totalité du prix d'achat des capteurs, soit 966,38€.

## **ORDRE DU JOUR**

### **COMPTE DE GESTION 2021**

**2022/18**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice, il est conforme à la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021

## COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

2022/19

Le compte administratif 2021 est présenté par M. Bertrand CREMET, 1<sup>er</sup> adjoint :

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1.566.130,92 €
Recettes :	1.841.447,24 €
Excédent de fonctionnement :	275.316,32 €
Excédent reporté :	482.360,79 €

**Excédent 2021 : 757.677,11 €**

### INVESTISSEMENT :

Dépenses :	3.269.095,13 €
Recettes :	4.079.476,24 €
Excédent d'investissement :	810.381,85 €
Déficit d'investissement reporté :	1.195.873,61 €

**Déficit d'investissement 2021 : 385.491,76 €**

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement reportées :	955.694,48 €
Recettes d'investissement reportées :	680.315,83 €

**Besoin d'autofinancement : 660.870,41€**

Monsieur LESSARD regrette le manque d'informations et également la non-présentation d'un tableau emploi-ressources afin de comparer 2021 et 2022.

Afin de faciliter la compréhension des éléments, Madame la Secrétaire générale procède à la lecture de la note de synthèse avant le vote du budget faisant apparaître les différentes variations.

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour et 2 abstentions, le compte administratif 2021. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

## AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2021

2022/20

Considérant le compte administratif 2021 et son résultat :

- Excédent de fonctionnement de :	757.677,11 €
- Déficit d'investissement de :	385.491,76 €
- Restes à réaliser (solde négatif) :	275.378,65 €
- Besoin de financement :	660.870,41 €
- 1068 – Affectation complémentaire :	660.870,41 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget 2021 les sommes suivantes :

- au 002 – Résultats de fonctionnement reportés	<b>96.806,70 €</b>
- au 001 – Déficit d'investissement reporté	<b>385.491,76 €</b>

## **DETERMINATION DU TAUX DES 3 TAXES**

**2022/21**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taxes comme suit :

- taxe d'habitation :	12,29 %
- taxe foncière sur le bâti :	40,68 %
- taxe foncière sur le non bâti :	30,15 %

Monsieur LESSARD estime que certains taux peuvent être réévalués, notamment en ce qui concerne les résidences secondaires. Les membres du Conseil Municipal sont d'accords pour travailler sur les taux en prévision du budget 2023, notamment en réalisant un état des lieux des résidences secondaires sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 15 voix pour et 2 voix contre, de maintenir le taux des taxes aux taux fixés en 2021, soit pour 2022 :

- taxe d'habitation :	12,29 %
- taxe foncière sur le bâti :	40,68 %
- taxe foncière sur le non bâti :	30,15 %

## **BUDGET COMMUNE 2022**

**2022/22**

Monsieur le Maire présente le budget communal 2022 :

Budget équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à : **1.989.156,70 €**

Budget équilibré en recettes et en dépenses d'investissement à : **2.908.098,24 €**

**TOTAL** **4.897.254,94 €**

En section de fonctionnement, on distingue les dépenses :

- les dépenses à caractère général pour :	538.250 €
- les frais de personnel pour :	819.900 €
- les dépenses imprévues pour :	80.000 €
- les charges de gestion courante pour :	121.800 €
- les charges financières pour :	74.100 €
- les charges exceptionnelles pour :	311.324,70 €

En section de fonctionnement, on distingue les recettes :

- les produits des services pour :	66.400 €
- les impôts et taxes et attributions de compensation pour :	1.466.320 €
- les dotations et participations pour :	275.500 €
- les autres produits de gestion courante :	36.050 €
- les atténuations de charges pour :	13.000 €

- les produits exceptionnels pour : 25.100 €

En section d'investissement, on distingue :

La poursuite des opérations en cours :

- La fin du paiement des factures et de la perception des subventions du groupe scolaire

Des opérations nouvelles confirmant les décisions du Conseil Municipal :

- Réhabilitation du gymnase
- Réhabilitation de la mairie et de la mairie annexe
- Remplacement de la toiture de la salle des fêtes
- Divers travaux de voirie et d'aménagement divers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité pour le Budget Commune 2022.

## **SUBVENTIONS 2022**

**2022/23**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2022</b>
Loisirs et cultures	<b>2.000</b>
Judo	
Club 2000	<b>1.500</b>
Club des Blés d'Or	<b>1.000 + 250</b>
Martin – Église animation	<b>0</b>
Tennis club de Martin-Eglise	<b>800</b>
Amicale des anciens combattants et du souvenir	<b>980</b>
Association Arche de Noé	<b>1.000</b>
Football Club de Martin-Eglise	<b>2.800</b>
Association St Augustin	<b>200</b>
DSN	<b>300</b>
Croix Rouge Française	<b>100</b>
Distraction des malades	<b>100</b>
Secours populaire français	<b>150</b>
Resto du Cœur	<b>500</b>
AIDE – Sida- Délégation Rouen	<b>150</b>
SNSM	<b>200 + 200</b>
Armée du Salut	<b>150</b>
Association Charline	<b>100</b>
Association Jubilé	<b>100</b>
NAFSEP (sclérose en plaques)	<b>100</b>
« Je me souviens »	<b>100</b>
Soupe des bénévoles	<b>300</b>
Participation licences sportifs	<b>200</b>
Amicale des Maires (Envermeu)	<b>320</b>
Téléthon	<b>200</b>

Association de sauvegarde et de secours Côte d'Albâtre	<b>200</b>
Dieppe Tourisclub	<b>100</b>
Entraides et services	<b>200</b>
Vie et Espoir	<b>100</b>
Association Emma	<b>100</b>
30 Millions d'Amis	<b>350</b>
Avenir Autisme 76	<b>200</b>
Éducation et Sports canins	<b>200</b>
CFA BTP	<b>200</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 15 voix pour et 2 abstentions, l'attribution des subventions ci-dessus énumérées.

## **SUBVENTION E-AGNEL**

**2022/24**

Monsieur LESSARD fait part à l'assemblée d'une demande de subvention soumise verbalement lors de la commission finance – subventions et qui concerne l'association de la Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne du Grand Dieppe qui sollicitait une aide 900€.

Après lecture du courrier de demande de subvention et les différents échanges entre les élus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter :

- 3 voix pour
- 8 voix contre
- 6 abstentions

Monsieur LESSARD quitte la séance à 20h15. Madame MATHELET récupère le pouvoir de Madame LEFEBVRE (demande de l'intéressée).

## **COMPTE DE GESTION 2021 LOCAUX COMMERCIAUX**

**2022/25**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice, il est conforme à la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 des locaux commerciaux.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 LOCAUX COMMERCIAUX

2022/26

Le compte administratif 2021 est présenté par M. Bertrand CREMET, 1<sup>er</sup> adjoint :

### SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses :	840,51 €
Recettes :	22.688,85 €
Excédent :	21.848,34 €
Excédent reporté :	125.554,79€

**Excédent 2021 :** 147.403,13 €

### INVESTISSEMENT :

Dépenses :	13.234,46 €
Recettes :	980,00 €

**Déficit d'investissement 2021 :** 12.254,46 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2021 LOCAUX COMMERCIAUX

2022/27

Considérant le compte administratif 2021 et son résultat :

- Excédent de fonctionnement de : 147.403,13 €
- Déficit d'investissement de : 13.234,46 €
- Besoin de financement : 13.234,46 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité et d'affecter au budget 2022 les sommes suivantes :

- au 002 – Résultats de fonctionnement reportés	134.168,67 €
- au 001 – Excédent d'investissement reporté	13.234,46 €
- au 1068 – Affectation supplémentaire	13.234,46 €

Budget équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à :

**158.168,67 €**

Budget équilibré en recettes et en dépenses d'investissement à :

**33.234,46 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité, le Budget annexe « Locaux Commerciaux » 2022,

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une diminution de la DGF.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **► Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à **1.989.156,70 €** soit un budget en baisse par rapport à celui de 2021.

#### ***Recettes :***

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **1.989.156,70€** et se répartit comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>BP + DM 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Variation</b>
013 – atténuation de charges	10.000	13.000	+ 3.000
70 - Produits des services	47.100	66.400	+ 19.300
73 - Impôts et taxes	1.706.300	1.466.320	- 239.980
74 – Dotations et participations	31.300	275.500	+ 244.200
75 – autres produits de gestion courante	21.100	36.050	+ 14.950
76 – Produits financiers	100	100	0
77 – produits exceptionnels	20.000	25.100	+ 5.100
042 – opérations d'ordre	9.880	9.880	0
002 résultats antérieurs	482.360,79	96.806,70	- 385.554,09

**Dépenses :**

Elles se décomposent comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>BP + DM 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Variation</b>
011 – charges à caractère général	507.520	538.250	+ 30.730
012 - charges de personnel	871031.23	819.900	- 51.131.23
014 – atténuations de produits	5.464	1000	-4.464
65 – autres charges gestion courante	127.505	121.800	- 5.705
66 - charges financières	85.100	74.100	- 11.000
67 – charges exceptionnelles	76.579,44	309.653,70	+ 233.074,26
022 – dépenses imprévues	78.304,77	80.000	+ 1.695,23
023 - virement à l'investissement	533.853,66	0	-533.853,66
042 - opérations d'ordre	42.782	42.782	0



► Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 2.908.098,24 €.

Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Fin de la révision du PLU,
- Remplacement de la toiture de la salle des fêtes
- Réhabilitation du gymnase
- Réhabilitation de la mairie et de la mairie annexe
- Construction du groupe scolaire (paiement des dernières factures),
- Acquisition de matériel divers pour les ateliers communaux,
- Travaux de voirie,

## **BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

► Section d'exploitation :

Elle s'équilibre à 158.168,67 €

► Section d'investissement :

Elle s'équilibre à 33.234,46 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **SUBVENTION AIDE AUX VICTIMES**

**2022/29**

La Commune de Martin-Eglise souhaite faire un don exceptionnel de 1.700€ à la Croix-Rouge afin d'aider les victimes de la guerre en Ukraine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'attribution de la subvention exceptionnelle de 1.700€ à la Croix-Rouge.

### **DROIT D'INTERVENTION**

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Prochain Conseil municipal : le Jeudi 28 avril 2022

MARATRAT Alain	BOULEY Hubert
CREMET Bertrand	LAVERDURE Elodie
DEMONCHY Françoise	DUFEUILLE Nicolas
SKLADANOWSKI Stéphane	MATHELET Amandine
CORROYER Marie-Laure	LESSARD Daniel
GUILBERT Pascale	LEFEBVRE Ghislaine
DUPUIS Philippe	TETE Alain
HERMAY Sylvie	VAUCLIN Isabelle
BRETAGNE Marcel	PLEY Alexandre
CONFRERE Monique	